

MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI  
LE 8 JANVIER 2014

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le huitième jour de janvier deux mille quatorze, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Michel Fecteau, Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

M. Roland-Luc Béliveau, Lacolle, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Andrée Clouâtre, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Denis Rolland, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Réal Ryan, Noyan, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario Van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9), Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Michel Fecteau.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

19 h 30 Ouverture de la séance

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

13437-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.1.2 A) - Demande d'aide financière - Coopérative de télécommunication de St-Georges-de-Clarenceville et région : Projet « Plan d'affaires et soirée d'information aux citoyens » (document 1);
- 2.- Ajout du point 1.1.2 B) - Saint-Georges-de-Clarenceville - Projet « Parc Bergevin (Phase II) et Village Loisir » : Modification de la résolution 13246-13 pour réduire l'aide financière du Pacte rural à 45 915\$;
- 3.- Ajout du point 1.1.3 - Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu/Farnham : Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2014;
- 4.- Ajout du point 1.2.1 A.1 - Règlement 487 : Avis de non-conformité du MAMROT (document 2);
- 5.- Ajout du point 1.2.1 A.2.1 - Règlement 487 : Avis de motion relatif au règlement de remplacement;
- 6.- Ajout du point 1.2.1 A.2.2 - Règlement 487 : Avis de motion relatif au règlement de remplacement;
- 7.- Ajout du point 1.2.1 A.2.3 - Règlement 487 : Avis de motion relatif au règlement de remplacement;
- 8.- Ajout du point 1.2.1 B.1 - Règlement 488 : Avis de non-conformité du MAMROT (document 3);
- 9.- Ajout du point 1.2.1 B.2 - Règlement 488 : Avis de motion relatif au règlement de remplacement;

PV2014-01-08

- 10.- Ajout du point 1.2.1 C.1 - Règlement 489 : Avis de non-conformité du MAMROT (document 4);
- 11.- Ajout du point 1.2.1 C.2 - Règlement 489 : Avis de motion relatif au règlement de remplacement;
- 12.- Ajout du document 5A au point 2.1.1;
- 13.- Ajout du point 2.1.2 - Programme d'aide financière aux MRC : Autorisation aux signatures (document 6);
- 14.- Ajout du document 7 au point 3.1;
- 15.- Ajout du document 8 au point 3.2;
- 16.- Ajout du document 9 au point 3.3;
- 17.- Ajout du point 3.4 - Rivière du Sud, branche 71 E - Saint-Georges-de-Clarenceville : Entérinement de factures et autorisation à répartir - Média transcontinental 264,68 \$; Média transcontinental 222,82 \$; Média transcontinental 1 103,76 \$; BMI Experts-conseils inc. 1 431,44 \$; Béton Laurier inc. 9 025,12 \$; BMI Experts-conseils inc. 951,41 \$; Frais d'administration de 500 \$ pour un total de 13 499,24 \$ (document 10).
- 18.- Ajout du point 3.5 - Cours d'eau Côté sud du Village - Saint-Blaise-sur-Richelieu : Entérinement de factures et autorisation à répartir - Ministre des Finances 2 739,00 \$; BMI Experts-conseils inc. 14 496,63 \$; SEAO 11,62 \$; BMI Experts-conseils inc. 2 736,41 \$; Construction M. Morin 28 358,61\$; BMI Experts-conseils 8 626,57 \$; Construction M. Morin 76 634,98 \$; Frais d'administration de 500 \$ pour un total de 134 103,81 \$ (document 11).
- 19.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

#### **Adoption du procès-verbal**

13438-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

#### **IL EST RÉSOLU:**

**D'ENTÉRINER** et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 11 décembre 2013 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

#### **1.0 URBANISME**

#### **1.1 Développement économique**

#### **1.1.1 PIIRL - Octroi de contrat**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres intervenu auprès du Système Électronique d'Appel d'offres (SEAO) pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**CONSIDÉRANT** l'ouverture de trois (3) soumissions reçues, le tout intervenu le 28 novembre 2013;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation des soumissions par les membres du comité de sélection formé en vertu de la résolution 13396-13 adoptée le 27 novembre 2013, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'évaluation des soumissions déposé par les membres du comité;

PV2014-01-08

**EN CONSÉQUENCE;**

13439-14 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie le contrat pour la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la firme Cima + pour un montant maximal de 130 325,00\$ (taxes en sus) en conformité de sa soumission signée le 27 novembre 2013 et du devis établi, le tout conditionnellement au remboursement de l'ensemble des coûts à intervenir par le ministère des Transports;

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents requis pour la réalisation de ce projet.

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires jusqu'à un maximum de 130 325,00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

**1.1.2 Pacte rural 2007-2014**

**A) Demande d'aide financière - Coopérative de télécommunication de St-Georges-de-Clarenceville et région - Projet « Plan d'affaires et soirée d'information aux citoyens »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de télécommunication de St-Georges-de-Clarenceville et région a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière sollicitée vise le projet «Plan d'affaires et soirée d'information aux citoyens »;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Josée Brunet, remplaçant l'agente de développement rural a procédé à l'analyse du projet et confirme qu'il respecte les critères d'admissibilité, règles et modalités d'attribution de l'aide financière accordée dans le cadre de l'application du pacte rural 2007-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 prévoit la formation d'un comité composé des membres du Conseil de la MRC et de l'agente de développement rural ou sa remplaçante;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité s'est réuni préalablement à la présente séance et recommande d'accorder l'aide financière sollicitée;

**EN CONSÉQUENCE;**

13440-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau, appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre, la représentante de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ne participant pas à cette décision considérant l'application du règlement 453 adopté le 12 décembre 2007,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu accorde l'aide financière sollicitée par la Coopérative de télécommunication de St-Georges-de-Clarenceville et région pour le projet «Plan d'affaires et soirée d'information aux citoyens», le tout pour un montant de 5 000\$;

**D'AUTORISER** le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis;

PV2014-01-08

D'AUTORISER le versement des crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**B) Saint-Georges-de-Clarenceville - Projet « Parc Bergevin (Phase II) et Village Loisir » - Modification de l'aide financière**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville à l'effet de réduire l'aide financière octroyée du Pacte rural formulée par la résolution 2013-12-245 adoptée le 3 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE;

13441-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu modifie la résolution 13246-13 pour réduire l'aide financière accordée à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour le projet « Parc Bergevin (Phase II) et Village Loisir » à 45 915\$ au lieu de 50 915\$;

QUE la présente constitue un addenda modifiant le protocole d'entente conclu entre la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

**1.1.3 Piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham - Confirmation de gratuité d'accès pour l'année 2014**

13442-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme au ministère des Transports que l'accès à la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham sera libre et gratuit pour tous les utilisateurs au cours de l'année 2014.

ADOPTÉE

**1.2 Schéma d'aménagement et de développement**

**1.2.1 Modifications**

**A) Règlement 487**

**A.1 Avis de non-conformité du MAMROT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, à l'effet que le règlement 487 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales relatives à la santé, à la sécurité et au bien-être publics, notamment en ce qui concerne les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

**A.2.1 Avis de motion relatif au règlement de remplacement 491**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, par le conseiller régional Mme Renée Rouleau à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, particulièrement en ce qui a trait au régalaage de déblais provenant du nettoyage de cours d'eau.

PV2014-01-08

**A.2.2 Avis de motion relatif au règlement de remplacement 493**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné, par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu particulièrement en ce qui a trait à la correction de la plaine inondable à Saint-Jean-sur-Richelieu, rues Bellerive et Kelly.

**A.2.3 Avis de motion relatif au règlement de remplacement 494**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné, par le conseiller régional M. Denis Rolland à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 487 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu particulièrement en ce qui a trait à une dérogation relative à la plaine inondable dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, rue Ménard.

**B) Règlement 488**

**B.1 Avis de non-conformité du MAMROT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, à l'effet que le règlement 488 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et à l'orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement.

**B.2 Avis de motion relatif au règlement de remplacement 495**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné, par le conseiller régional M. Denis Rolland à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 488 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu particulièrement en ce qui a trait à l'agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

**C) Règlement 489**

**C.1 Avis de non-conformité du MAMROT**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la lettre du sous-ministre du MAMROT, M. Sylvain Boucher, à l'effet que le règlement 489 n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et à l'orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement.

**C.2 Avis de motion relatif au règlement de remplacement 496**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné, par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux à l'effet qu'il sera proposé lors de la prochaine séance, ou à toute autre séance subséquente, un règlement remplaçant le règlement 489 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu particulièrement en ce qui a trait à l'ajustement des limites du parc industriel de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**2.0 FONCTIONNEMENT**

**2.1 Finances**

**2.1.1 Comptes - Factures**

**CONSIDÉRANT** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 5 et 5A» des présentes;

**CONSIDÉRANT** le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

PV2014-01-08

**EN CONSÉQUENCE;**

13443-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 5 et 5A» totalisant un montant de 2 389 926,69\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

**2.1.2 Programme d'aide financière aux MRC - Autorisation aux signatures**

13444-14 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE RATIFIER** le protocole d'entente déposé sous la cote « document 6 » des présentes visant le programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à procéder aux signatures requises.

ADOPTÉE

**2.2 Fonctionnement - Divers**

**2.2.1 Reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement»**

13445-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la reconduction des comités «Tourisme», «Environnement», «Développement économique», «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture», «Sécurité publique» et «Schéma d'aménagement et de développement».

ADOPTÉE

**2.2.2 Nominations**

**A) Membres du Bureau des délégués pour l'année 2014 - Substituts - Assermentation**

**CONSIDÉRANT QUE** le préfet de la MRC du Haut-Richelieu, M. Michel Fecteau, ou en son absence le préfet suppléant, M. Réal Ryan, siègent d'office à titre de membres du Bureau des délégués de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, le tout conformément à l'article 129 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13446-14 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseiller régional M. Denis Rolland, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, ou en son absence, Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2014;

**QUE** le conseiller régional M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, ou en son absence, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soient nommés à titre de membres du Bureau des délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Andrée Clouâtre et Renée Rouleau et MM. Denis Rolland et Luc Mercier acceptent la charge du poste qui leur est confié.

L'assermentation se tiendra après la levée de la séance.

**B) Délégués au comité «Tourisme» pour l'année 2014**

**B.1 Nomination - Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région**

13447-14 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'organisme Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

**B.2 Comité consultatif de la Station nautique**

13448-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Réal Ryan,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité consultatif de la Station nautique et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

PV2014-01-08

**B.3 Conseil d'administration du Comité Pro-Piste et comité de suivi**

13449-14 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, et M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, soient nommés membres du comité «Tourisme» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration du Comité Pro-Piste de même que dans le cadre de rencontres de travail;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Suzanne Boulais, Christiane Marcoux et M. Mario Van Rossum acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**C) Délégués au comité «Environnement» pour l'année 2014**

**C.1 Nomination - Dossier du Pont Alburg-Swanton, Lake Champlain Basin Program et Steering Committe du Lac Champlain**

13450-14 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité créé pour le dossier du Pont Alburg-Swanton, le Lake Champlain Basin Program et le Steering Committe du Lac Champlain et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**C.2 Nomination - Comité de suivi au dossier d'éradication de la châtaigne d'eau**

13451-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de suivi du dossier d'éradication de la châtaigne d'eau et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Andrée Clouâtre accepte la charge du poste qui lui est confié.



PV2014-01-08

**C.3 Nomination - Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi**

13452-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soit nommée membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandatée à titre de déléguée officielle de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**C.4 Nominations - COVABAR**

**A) Délégué**

13453-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de représentant de la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Roland-Luc Béliveau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**B) Substitut**

13454-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit nommé membre du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté pour agir à titre de substitut à M. Roland-Luc Béliveau, représentant de la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil de concertation et du conseil d'administration du COVABAR et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Claude Leroux accepte la charge du poste qui lui est confié.

PV2014-01-08

**C.5 Comité formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable**

13455-14 Sur proposition du conseiller régional M. Mario Van Rossum,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux M. Denis Rolland, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, Mme Christiane Marcoux, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec ou en leur absence les conseillers régionaux M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan et Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, soient nommés membres du comité «Environnement» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés pour agir à titre de représentants de la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité technique formé pour l'analyse des plans de gestion de la plaine inondable à être déposés par les municipalités auprès de la MRC et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mmes Christiane Marcoux, Renée Rouleau, Andrée Clouâtre et MM. Denis Rolland, Jacques Landry, Roland-Luc Béliveau et Réal Ryan acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**D) Délégués au comité «Développement économique»**

**D.1 Comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de la Montérégie Est - Nomination**

13456-14 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sélection du Fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ de la Montérégie Est et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan accepte la charge du poste qui lui est confié.

**D.2 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (CRNNT)**

13457-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,  
Appuyée par le conseiller régional M. Mario Van Rossum,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sélection du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (CRNNT) et ce, pour l'année 2014;

PV2014-01-08  
Résolution 13457-14 - suite

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Roland-Luc Béliveau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**D.3 Comité régional de la vision stratégique du Haut-Richelieu**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité régional regroupe plusieurs organismes régionaux du territoire afin d'assurer le suivi de la vision stratégique pour le Haut-Richelieu;

**EN CONSÉQUENCE;**

13458-14 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Clouâtre,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseiller régional M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville soit nommé membre du comité de développement économique de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté afin de représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du comité régional établi pour le suivi de la vision stratégique du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

M. Mario Van Rossum accepte la charge du poste qui lui est confié.

**D.4 Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques et conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu**

**A) Comité de mise en opération du réseau de fibres optiques**

13459-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ou en son absence, Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, soient nommés membres du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de membre du comité établi pour la mise en opération du réseau de fibres optiques de même qu'à titre de délégués officiels de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais et M. Claude Leroux acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**B) Membres du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu**

13460-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU :**

PV2014-01-08  
Résolution 13460-14 - suite

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu nomme à titre de membres du conseil d'administration de Développement Innovations Haut-Richelieu M. Claude Leroux, maire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Patrick Bonvouloir, Mme Sylvie Lacroix, Mme Jennifer Crawford et Mme Joanne Beudet;

**DE NOMMER** Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, à titre de substitut à M. Claude Leroux;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Suzanne Boulais et M. Claude Leroux acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**D.5** Comité consultatif «culture» du CEHR (CLD) - Délégué

13461-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle soit nommé membre des comités «Développement économique» et «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu afin de la représenter au sein du comité consultatif de la culture du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD) et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Roland-Luc Béliveau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**E)** Délégués au comité «d'Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture»

**E.1** Conseil d'administration de la SPEC - Délégué

13462-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le conseiller régional M. Pierre Chamberland, maire de la municipalité de Saint-Valentin, soit nommé membre du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la SPEC et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Pierre Chamberland accepte la charge du poste qui lui est confié.

**E.2** Comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu - Nominations

13463-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, et M. Roland-Luc Béliveau, maire de la municipalité de Lacolle, soient nommés membres du comité «Aide aux organismes sociaux, à la santé et à la culture» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soient mandatés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité d'application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et de l'entente tripartite de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Christiane Marcoux et M. Roland-Luc Béliveau acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**E.3** **Comité des partenaires du Complexe Jeunesse - Nomination**

13464-14 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préfet M. Michel Fecteau, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité des partenaires du Complexe jeunesse et ce, pour l'année 2014;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau accepte la charge du poste qui lui est confié.

**F)** **Comité de sécurité publique**

**F.1** **Nominations**

13465-14 Sur proposition du conseiller régional M. Roland-Luc Béliveau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les conseillers régionaux M. Jacques Desmarais, maire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville et Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, soient nommés à titre de délégués de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du comité de sécurité publique;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme Renée Rouleau et MM. Jacques Desmarais, Luc Mercier et Mario Van Rossum acceptent la charge du poste qui leur est confié.

PV2014-01-08

**G) Comité schéma d'aménagement et comité consultatif agricole (CCA) - Nominations**

13466-14 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** M. Michel Fecteau, préfet et maire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, ou en son absence le préfet suppléant, M. Réal Ryan, maire de la municipalité de Noyan, de même que les conseillers régionaux Mme Suzanne Boulais, maire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, Mme Andrée Clouâtre, maire de la municipalité d'Henryville, Mme Renée Rouleau, maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Mario Van Rossum, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Luc Mercier, maire de la municipalité de Saint-Alexandre et Mme Christiane Marcoux, conseiller régional, soient nommés à titre de membres du comité schéma d'aménagement et du comité consultatif agricole (CCA);

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Michel Fecteau, M. Réal Ryan, Mme Suzanne Boulais, Mme Andrée Clouâtre, Mme Renée Rouleau, M. Mario Van Rossum, M. Luc Mercier et Mme Christiane Marcoux acceptent la charge du poste qui leur est confié.

**H) Comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides associés - Nominations**

13467-14 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme la composition du comité formé pour gérer le Fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la Rivière Richelieu et des milieux humides pour l'année 2014 à savoir :

Mme Andrée Clouâtre, maire d'Henryville,  
M. Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle,  
M. Réal Ryan, maire de Noyan,  
M. Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu,  
M. Michel Fecteau, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu,  
M. Claude Leroux, maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix,  
M. Denis Rolland, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois,  
M. Marcel Comiré, représentant de COVABAR,  
Mme Renée Gagnon, représentante de CIME Haut-Richelieu,  
Mme Caroline Roberge, aménagiste;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

Mme André Clouâtre et MM. Roland-Luc Béliveau, Réal Ryan, Jacques Desmarais, Michel Fecteau, Claude Leroux et Denis Roland acceptent la charge du poste qui leur est confié.

Le préfet de la MRC félicite tous les membres du Conseil nommés au sein de différents comités et les remercie de leur implication et le travail à accomplir.

PV2014-01-08

**3.0** **COURS D'EAU**

**3.1** **Cours d'eau Pir-Vir, branche 1 - Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Valentin et Lacolle - Entente intermunicipale**

**CONSIDÉRANT QU'**une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis pour la branche 1 du cours d'eau Pir-Vir;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. dans ce dossier, quel que soit le mode d'exercice retenu pour exercer la compétence commune des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu à l'égard de ce cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE;**

13468-14 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,  
Appuyée par le conseiller régional M. Denis Rolland,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu transmette un avis à la MRC des Jardins-de-Napierville à l'effet de demander son accord pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pir-Vir formulée par la résolution 2013-04-102 de la municipalité de Saint-Valentin;

**QU'**advenant l'accord de la MRC des Jardins-de-Napierville, le Conseil autorise la signature de telle entente par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise, le cas échéant, les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empierrement des talus et bande riveraine, etc.) dans la branche 1 du cours d'eau Pir-Vir;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice des cours d'eau à retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. afin que ce dernier donne suite à la demande conseil de la municipalité de Saint-Valentin relativement à la branche 1 du cours d'eau Pir-Vir par la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, la tenue d'une réunion d'information, faire procéder à la réalisation de plans et devis, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et l'autorisation de Pêches et Océans, préparer le projet de règlement au besoin de même que l'appel d'offres, réaliser la surveillance des travaux de même que tous travaux et procédures nécessaires pour la réalisation des travaux requis;

**DE RATIFIER** tout acte intervenu pour ce dossier de la part de M. Lucien Méthé;

**D'AUTORISER** l'appel d'offres en vue de l'obtention de soumissions relatives aux travaux requis dans la branche 1 du cours d'eau Pir-Vir;

PV2014-01-08  
Résolution 13468-14 - suite

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**3.2 Cours d'eau Jackson, branche 11 - Saint-Blaise-sur-Richelieu -  
Entente intermunicipale**

**CONSIDÉRANT QU'**une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis pour la branche 11 du cours d'eau Jackson;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. dans ce dossier, quel que soit le mode d'exercice retenu pour exercer la compétence commune des MRC des Jardins-de-Napierville et du Haut-Richelieu à l'égard de ce cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE;**

13469-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu transmette un avis à la MRC des Jardins-de-Napierville à l'effet de demander son accord pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 11 du cours d'eau Jackson formulée par la résolution 72-05-13 de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

**QU'**advenant l'accord de la MRC des Jardins-de-Napierville, le Conseil autorise la signature de telle entente par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise, le cas échéant, les procédures relatives aux travaux d'entretien et de reprofilage afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empierrement des talus et bande riveraine, etc.) dans la branche 11 du cours d'eau Jackson;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice des cours d'eau à retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. afin que ce dernier donne suite à la demande du conseil de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu relativement à la branche 11 du cours d'eau Jackson par la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, la tenue d'une réunion d'information, faire procéder à la réalisation de plans et devis, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et l'autorisation de Pêches et Océans, préparer le projet de règlement au besoin de même que l'appel d'offres, réaliser la surveillance des travaux de même que tous travaux et procédures nécessaires pour la réalisation des travaux requis;

**DE RATIFIER** tout acte intervenu pour ce dossier de la part de M. Lucien Méthé;



PV2014-01-08  
Résolution 13469-14 - suite

**D'AUTORISER** l'appel d'offres en vue de l'obtention de soumissions relatives aux travaux requis dans la branche 11 du cours d'eau Jackson;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**3.3 Cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes -  
Saint-Jean-sur-Richelieu et La Prairie - Entente intermunicipale**

**CONSIDÉRANT QU'**une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont requis pour le cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce cours d'eau relève de la juridiction du Bureau des délégués des MRC de Roussillon et du Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. dans ce dossier, quel que soit le mode d'exercice retenu pour exercer la compétence commune des MRC de Roussillon et du Haut-Richelieu à l'égard de ce cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE;**

13470-14 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu transmette un avis à la MRC de Roussillon à l'effet de demander son accord pour la conclusion d'une entente ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux de nettoyage et d'aménagement du cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes formulée par la résolution CE-2012-11-0527 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

**QU'**advenant l'accord de la MRC de Roussillon, le Conseil autorise la signature de telle entente par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise, le cas échéant, les procédures relatives aux travaux de nettoyage et d'aménagement afin de redonner au cours d'eau un écoulement régulier tout en appliquant des mesures de protection (ex. : perré, sortie de drainage, sortie de fossé, intersection de deux cours d'eau, tournant dans le cours d'eau, engazonnement et empiérement des talus et bande riveraine, etc.) dans le cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes;

**D'AUTORISER** la coordonnatrice des cours d'eau à retenir les services de M. Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils inc. afin que ce dernier donne suite à la demande du Comité exécutif de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes par la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, la tenue d'une réunion d'information, faire procéder à la réalisation de plans et devis, préparer la demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et l'autorisation de Pêches et Océans, préparer le projet de règlement au besoin de même que l'appel d'offres,

réaliser la surveillance des travaux de même que tous travaux et procédures nécessaires pour la réalisation des travaux requis;

**DE RATIFIER** tout acte intervenu pour ce dossier de la part de M. Lucien Méthé;

**D'AUTORISER** l'appel d'offres en vue de l'obtention de soumissions relatives aux travaux requis dans le cours d'eau sans désignation du chemin de Valrennes;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part suivant la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**3.4** Rivière du Sud, branche 71E - Saint-Georges-de-Clarenceville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

13471-14 Sur proposition du conseiller régional M. Denis Rolland,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la rivière du Sud, branche 71E, à savoir:

Media Transcontinental.....	264,68\$
Media Transcontinental.....	222,82\$
Media Transcontinental.....	1 103,76\$
BMI experts-conseils inc. (2012-179) .....	1 431,44\$
Béton Laurier inc. ....	9 025,12\$
BMI experts-conseils inc. ....	951,41\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	13 499,24\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'**il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**3.5** Cours d'eau Côté sud du Village - Saint-Blaise-sur-Richelieu Entérinement de factures et autorisation à répartir

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

PV2014-01-08

13472-14 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Desmarais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Côté sud du Village, à savoir:

Ministre des Finances. ....	2 739,00\$
BMI experts-conseils inc. (2013-168) .....	14 496,63\$
SEAO .....	11,62\$
BMI experts-conseils inc. ....	2 736,41\$
Construction M. Morin inc. ....	28 358,61\$
BMI experts-conseils inc. inc. ....	8 626,57\$
Construction M. Morin inc. ....	76 634,98\$
Frais d'administration .....	500,00\$
Total .....	134 103,81\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'il** soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**4.0** **VARIA**

**4.1** **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période « novembre 2013 » version finale et la période « décembre 2013 » version préliminaire.
- 2) Éco Entreprises Québec : Programme d'aide financière pour l'achat d'équipements de récupération dédiés aux aires publiques municipales.
- 3) La Mutuelle des Municipalités du Québec : Ristourne de 3 587\$ au terme de l'exercice financier 2013.
- 4) Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs : Subventions - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (PGMR).

M. Réal Ryan fait état de sa participation au comité de concertation régionale en Immigration de la CRÉ Montérégie Est.

M. Jacques Landry fait état de sa participation à la réunion du conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est.

Mme Christiane Marcoux fait état de sa participation à 2 rencontres au sein de Compo-Haut-Richelieu inc.

**5.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

PV2014-01-08

**6.0**            **LEVÉE DE LA SÉANCE**

13473-14      Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 8 janvier 2014.

ADOPTÉE

---

Michel Fecteau,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier